

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DEVE 133 Subvention (10 000 euros) de la DRIAAF à la Ville de Paris, dans le cadre de l'élaboration d'un état des lieux de l'alimentation à Paris.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets 2016 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF) lancé dans le cadre du programme national de l'alimentation ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de percevoir, au nom de la Ville de Paris, une subvention de la DRIAAF de 10 000 euros dans le cadre de l'élaboration d'un état des lieux de l'alimentation à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à percevoir dans le cadre de l'élaboration d'un état des lieux de l'alimentation à Paris, une subvention de 10 000 euros de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF), suite à son appel à projets lancé dans le cadre du programme national de l'alimentation et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2016 et 2017, rubrique 833 au chapitre 74, article 7478.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO